



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

N°2025-018

Séance du 28 mars 2025

Présidente : Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente : Isabelle CABY

Demande d'ouverture en alternance : DAEU : contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de vote pour : 33

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Mme la Présidente soumet au vote la demande d'ouverture en alternance du DAEU : contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 28 mars 2025

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY

PRESENTATION DU DAEU EN ALTERNANCE

(DAEU en présentiel)

CONTEXTE :

- Rupture de parcours en raison d'un manque de revenus
- Perspective de diminution, voire disparition de la subvention régionale (*financement des frais de formation pour les stagiaires demandeurs d'emploi, profil le plus présent parmi les inscrits au diplôme*)

PROPOSITION : ouverture à l'alternance à partir de janvier 2026

RESULTATS ATTENDUS :

- Diminution du nombre d'abandons en permettant aux stagiaires de se former tout en étant rémunérés et ainsi pouvoir subvenir à leurs besoins
- Nouvelles sources de financement pour la FCU
- Meilleure insertion professionnelle des diplômés qui ne souhaiteraient pas poursuivre d'études supérieures
- Augmentation des chances de poursuite d'études des stagiaires dans les secteurs en lien avec leur alternance (*secteurs ciblés suite à une enquête sur les souhaits de poursuite d'études/insertion professionnelle*)

PRESENTATION SUCCINCTE :

La FCU Artois souhaite proposer le DAEU en alternance à partir de janvier 2026.

L'alternance se fera sur une période de 6 mois entre janvier N et juin/juillet N.

Les deux types de contrats de travail pourront être conclus :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

Les alternants auront le choix entre les Unités Capitalisables (UC) suivantes :

DAEU en alternance	
DAEU A - Littéraire	
Unités Capitalisables	Matières - niveaux de validation* - durée
UC 1	Français - niveau 2 – 70h
UC 2	Anglais - niveau 2 – 70h

UC 3	Secrétariat – 70h
UC 4 (1 matière au choix)	- Droit – 70h - Comptabilité – 70h - Découverte du travail social – 70h

** le cas échéant*

Les stagiaires qui s'inscriront dans cette modalité devront obligatoirement être inscrits dans les niveaux 2 des UC 1 et 2. Ils devront également remplir les conditions pour signer des contrats de travail en alternance.

Le rythme d'alternance envisagé :

- De janvier à février : cours à l'université 1J par semaine / période en entreprise 4J par semaine
- De mars à juin/juillet : 3J de cours / 2J en entreprise
- Rq : vacances scolaires = périodes en entreprise

Les modalités de contrôle des connaissances générales du DAEU en présentiel s'appliqueront au DAEU en alternance.

La note moyenne à chaque UC est calculée de la façon suivante :

- UC 1 : 70% contrôle continu + 30% contrôle terminal
- UC 2 : 70% contrôle continu + 30% contrôle terminal
- UC 3 : 50% contrôle continu + 50% contrôle terminal
- UC 4 : 50% contrôle continu + 50% contrôle terminal

Les MCC détaillées seront présentées en CFVU lors du renouvellement des MCC du DAEU, toutes modalités confondues (juin ou septembre 25)

La FCU proposera aux stagiaires un accompagnement entre septembre et décembre N-1 pour les préparer à l'alternance. Ils pourront ainsi bénéficier de séances collectives de préparation (CV, lettre de motivation, entretien de recrutement...) et d'entretiens individuels avec un conseiller FCU.